



## Note d'information Technique et administrative MARS 2026

Nous sommes au milieu du calendrier des compétitions organisées par le CRHDF et quelques petits rappels sont nécessaires afin de terminer cette saison en toute quiétude. Merci de prendre en compte les rappels ci-dessous.

### Toutes disciplines

Les frais d'engagements doivent être obligatoirement réglés avant l'entrée des individuels ou des équipes sur les plateaux compétitifs. En cas de forfait après la parution de l'organigramme nominatif, le ou les engagements doivent être réglés **et les juges prévus doivent être présents**.

Ne pas oublier de renseigner les 6 chiffres (code de la compétition).

Pour les différentes disciplines, l'arrivée des gymnastes doit se faire 45 minutes avant l'horaire de passage.

**Effectuer les engagements de juge, dans le créneau demandé par les RJR, pour la création des organigrammes de jugement. Attention aux amendes.**

Les réclamations concernant les palmarès doivent se faire dans le temps réglementaire, à savoir 1heure après l'affichage du palmarès. En dehors de ce créneau, aucune modification ne sera prise en compte.

### GAF

**Au sol** : lors du passage des gymnastes, les entraîneurs ne doivent pas circuler autour du praticable et marcher sur les pourtours de celui-ci.

**Au saut** : je vous rappelle que les entraîneurs doivent être à une distance raisonnable de la table de saut et éviter de se coller à celle-ci.

**En poutre** : seule l'entraîneur est autorisé à enlever le ou les tremplins. Dès que le ou les tremplins sont enlevés, personne ne doit rester sur la surface de compétition.

**En barres** : le ou les tremplins peuvent être enlevés par le second entraîneur et ensuite celui-ci doit quitter la surface d'évolution.